



HAL
open science

Introduction. L'envers des données ou le réel de l'humain

Pascal Marin, Louis-Daniel Muka Tshibende

► **To cite this version:**

Pascal Marin, Louis-Daniel Muka Tshibende. Introduction. L'envers des données ou le réel de l'humain. Revue CONFLUENCE : Sciences & Humanités, 2024, 6, pp.7-22. hal-04846609

HAL Id: hal-04846609

<https://ucl.y.hal.science/hal-04846609v1>

Submitted on 18 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction.

L'envers des données ou le réel de l'humain

Pascal MARIN

UR CONFLUENCE : Sciences et Humanités [EA 1598]

UCLy, Lyon, France

Louis-Daniel MUKA TSHIBENDE

UR CONFLUENCE : Sciences et Humanités [EA 1598]

UCLy, Lyon, France

Résumé

L'humain *et* la donnée. Cette conjonction marque l'avènement dans la culture d'un étrange conflit. Comme si les données pouvaient exister sans l'humain, son pouvoir de les générer, de les récolter et d'en faire quelque chose. Mais dans notre civilisation des sciences et des techniques, nous sommes tenus désormais par l'idée d'une équivalence entre l'homme et la machine, intelligence artificielle et robotique autonome. Les données, dit-on à présent, pourraient rendre exhaustivement compte de l'humain, voire bientôt en venir à le reproduire et en mieux. Ainsi, précurseur de cette pensée, le mathématicien Alan Turing proposait qu'un homme qui calcule est tel une machine qui calcule. Le philosophe Ludwig Wittgenstein lui a toutefois répondu que lorsque les machines calculent, ce sont en réalité des hommes qui calculent (Casilli, 2019). Cette parole d'humaine sagesse pourrait introduire les articles du dossier, lesquels résistent, chacun à sa manière, entre philosophie et droit, à la réduction ambiante de l'humain aux données. Tous regardent à l'inverse les données à partir de l'humain. Et la question à se poser *in fine* serait : est-il même possible de procéder autrement ?

Disciplines : droit, éthique, informatique, philosophie

Mots-clés : humain, donnée, numérique, ontologie

Title: Introduction. The flip side of data or the reality of humanity

Abstract

Humans and data. This convergence marks the advent of a strange conflict in culture. It's as if data could exist without human beings and their power to generate it, collect it, and make it into something useful and valuable. Indeed, in our modern civilization of science and technology, we are now compelled by the idea of an equivalence between human beings and machines, artificial intelligence, and autonomous robotics. Data, it is now said, could offer an exhaustive replication of the human being, and, in the near future, even improve upon it. This harks back to the thought of the mathematician Alan Turing, who suggested that a man who calculates is equivalent to a machine that calculates. In response, however, the philosopher Ludwig Wittgenstein argued that when machines calculate, it is actually men who calculate (Casilli 2019, p. 31). This piece of human wisdom could serve as an apt introduction to the articles contained in this special report, each of which challenges in its own way—drawing on various fields of study, from philosophy to law—the widespread reduction of human beings to data. Breaking with this trend, they all look at data from a human perspective. And what we can ultimately ask ourselves is: Is it even possible to proceed otherwise?

Disciplines: law, ethics, computing, philosophy

Keywords: human, data, digital, ontology

L'humain et la donnée. Le titre de ce dossier met en scène un curieux vis-à-vis. Quoi de commun, en effet, entre l'humain dans l'infinie richesse de sa vie sensible et pensante, l'intense foisonnement culturel de son histoire, la profusion de ses œuvres et... la donnée, cette particule élémentaire dans une mise en forme calculée du monde pour la science expérimentale et la production technique. Et pourtant ce titre nous raconte, à nous autres modernes, une histoire : la nôtre. Celle de la montée en puissance d'une fantastique machinerie théorique capable de réduire toutes les réalités, l'humain y compris, en ressources à traiter, matériau disponible pour une reconfiguration du monde, un monde idéalement envisagé pour être « meilleur », plus sûr, plus efficient, plus connecté, moins divisé.

Brève histoire moderne de la donnée

Les commencements de la donnée, en sa présence actuelle, nous ramènent à la naissance de la science expérimentale au XVII^e siècle, au moment où s'engage le grand processus historique « qui précipite les peuples de la Terre dans la sphère de puissance des temps modernes » (Heidegger, 1962 [1949], p. 264), et qui va amener notre présent à l'ère des *data*. Un témoin privilégié de ce moment d'ouverture est René Descartes. Dans *Le discours de la méthode* (1953 [1637]), le philosophe pose avec rigueur et clairvoyance la formule d'une jonction de la science de la nature et de l'art de faire des artisans, la *technè* des anciens. Il entrevoit alors avec enthousiasme la promesse de quasi toute-puissance sur la nature dont la technologie à venir pourra doter l'homme des temps modernes :

Connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. (Descartes, 1953 [1637], p. 168)

Et c'est la mathématisation de la nature, son intégrale calculabilité, ouvrant à sa reproductibilité artificielle, qui va rendre possible cette prise de possession, puisque « le nouveau concept de nature, [recèle] une manipulabilité en son noyau théorique et, sous la forme de l'expérimentation, il [implique] une manipulation réelle dans le processus d'investigation » (Jonas, 2013 [1974], p. 78). En témoin éloquent de la donnée au moment où s'engage son histoire, retenons la fameuse expérience sur la cire imaginée par Descartes dans ses *Méditations métaphysiques* (1945 [1641]). En une sorte de protocole, imitant les méthodes de la science expérimentale et s'inspirant de la cire et du feu, le philosophe parvient à symboliser, avec simplicité mais très efficacement, la métamorphose des formes qualitatives de la nature en pures données quantitatives, homogènes à la matière. Considérons, disait-il, « ce morceau de cire qui vient d'être tiré de la ruche, il n'a pas encore perdu la douceur du miel qu'il contenait, il retient encore quelque chose de l'odeur des fleurs dont il a été recueilli ; sa couleur, sa figure, sa grandeur, sont apparentes : il est dur, il est froid, on le touche, et si vous le frappez, il rendra quelque son » (Descartes, 1945 [1641], p. 31). Approchons toutefois à présent la cire d'une flamme, voilà que toutes ses qualités s'évanouissent. La cire se transforme en liquide incolore, inodore et ce liquide se répand en occupant une portion déterminée de l'espace. Mais puisque, selon l'ontologie, la science de ce qu'il y a vraiment, l'être est ce qui se maintient dans les changements, en quoi consiste donc l'être de cette cire, se demande alors le philosophe ?

Qu'est-ce donc que l'on connaissait en ce morceau de cire avec tant de distinction ? Certes ce ne peut être rien de tout ce que j'y ai remarqué par l'entremise des sens, puisque toutes les choses qui tombaient sous le goût, ou l'odorat, ou la vue, ou l'attouchement, ou l'ouïe se trouvent changées et cependant la même cire demeure. Peut-être était-ce ce que je pense maintenant, à savoir que la cire n'était pas, ni cette douceur du miel, ni cette agréable odeur des fleurs, ni cette blancheur, ni cette figure, ni ce son, mais seulement un corps qui un peu auparavant me paraissait sous ces formes et maintenant se fait remarquer sous d'autres [...]. Considérons-le attentivement, et éloignant toutes les choses qui n'appartiennent point à la cire, voyons ce qui reste. Certes il ne demeure rien que quelque chose d'étendu, de flexible et de muable. (*ibid.*)

Le mot de donnée n'apparaît pas encore ici, mais l'être de la donnée s'y définit pourtant avec précision. Ce qui subsiste de la cire dans les transformations de la nature, nous dit en effet Descartes, sa substance, son essence, cachée sous ses apparences sensibles, consiste en de la pure étendue. Or l'étendue est une notion d'interface entre la matière et le nombre. L'étendue nombrable en son être, la voilà donc ici la donnée. Elle appartient dès l'origine à l'univers des nombres, prête à son traitement numérique, mathématique-informatique et toute entière disponible pour la conception des machines. Car l'être mathématisable est techniquement reproductible, selon le paradigme mécaniste de la nouvelle science : « Quelle ouverture en projet de l'étant réside dans le mathématique ? La calculabilité au sens le plus large – dans le mécanisme » (Heidegger, 2019 [1935-1955], p. 234). Quant à ce bouquet de qualités composant la cire pour qui lui porte attention, il n'est guère plus qu'une fiction de l'humaine sensibilité, dépourvue de toute contrepartie dans l'être. Comme Galilée l'avait déjà conçu, avant Descartes : « [...] ces saveurs, ces couleurs, ces odeurs, etc. [...] tiennent seulement résidence dans le corps sensitif, de sorte, que si l'on supprime l'animal, toutes ces qualités sont supprimées ou annihilées » (Galilée, 1929, p. 347). La venue de la donnée à l'être est donc corrélative de la suppression des qualités et, plus radicalement, de la tenue pour rien de « l'animal » vivant, métaphore de l'expérience sensible, où se révèlent les qualités. Ainsi se déclare le prix à payer pour que la donnée advienne à l'ordre du savoir et des pouvoirs qu'il procure. Ce prix, c'est l'exclusivité ontologique, que la donnée exige dans sa constitution matérielle et numérique. Et l'être tenant lieu de fondement du savoir, l'expérience vécue et la vie sensible sombrent alors dans l'invisibilité cognitive.

Spécifiquement moderne, le dispositif théorique de la donnée est donc en place depuis le commencement. Entre la donnée et l'humain, il faut choisir. Et la civilisation de ceux qui ont voulu se « rendre comme maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes, 1953 [1637], p. 168) a choisi la donnée. Mais cette orientation civilisationnelle va prendre son temps, plusieurs siècles, pour se manifester. Avec l'installation récente dans la culture, depuis trois décennies tout au plus, des idéaux de l'homme-machine, transhumanisme, intelligence artificielle et robotique autonome, le voile se déchire. Car voilà que l'humain a fini par devenir lui-même un gisement de données. Et les opérations en cours, au plan mondial, de marchandisation et d'instrumentalisation politique des données, peuvent se comprendre comme autant de tentatives d'une prise de pouvoir des données sur l'humain.

L'exploitation des données personnelles en question

Le mardi 30 avril 2024, un rapport sur les risques liés à l'exposition aux écrans chez les plus jeunes a été remis à la présidence de la République française. À cette occasion, Amine Benyamina, professeur de psychiatrie et coprésident du comité des dix experts ayant rédigé le rapport, s'exprimait dans la presse. Il y faisait état en particulier des « stratégies de captation de l'attention des enfants » au moyen des « biais cognitifs utilisés pour enfermer les enfants sur leurs écrans, les contrôler, les réengager, les monétiser »¹. Ce constat rejoint et corrobore les analyses de la sociologue Shoshana Zuboff dans *L'âge du capitalisme de surveillance* (2000 [2019]), un ouvrage de référence sur une question devenue d'urgence sociétale, celle des enjeux économiques et politiques de l'exploitation des données personnelles par les industries du numérique. La thèse de Shoshana Zuboff porte sur le constat de l'émergence d'une nouvelle forme de capitalisme, fondée sur l'exploitation des données personnelles à fin de surveillance des comportements, veille numérique qui les rend prévisibles, mais permet aussi de les orienter dans un sens profitable au marché :

[...] le but est désormais de nous automatiser [...] les moyens de production sont subordonnés à des moyens de modification des comportements de plus en plus complexes et globaux. [...] Au lieu du travail, le capitalisme de surveillance se nourrit de chaque aspect de l'expérience humaine. [...] Sous le

¹ *Le Monde* et AFP. 2024. Un rapport préconise d'interdire l'usage des écrans aux enfants de moins de 3 ans. *Le Monde*, 30 avril. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/30/un-rapport-preconise-d-interdire-l-usage-des-e-crans-aux-enfants-de-moins-de-3-ans_6230728_3224.html

régime du capitalisme de surveillance, les *data scientists* de l'entreprise ne sont pas recrutés pour résoudre la faim dans le monde ou supprimer les carburants à base de carbone. Bien au contraire, leur génie est censé prendre d'assaut les portes de l'expérience humaine, transformer cette expérience en données, puis convertir ces données en un gigantesque marché qui crée de la richesse en prédisant, influençant et contrôlant le comportement humain. (Zuboff, 2020 [2019], pp. 26, 27, 261)

Révéler la visée de marchandisation, démonter les ressorts d'une mise à profit optimale des données : cette mise en évidence des logiques non philanthropiques actives au sein des grandes entreprises du numérique est dotée d'un grand potentiel critique. Elle vient fissurer l'idéal animant l'univers de la Tech dans la Silicon Valley, celui de « rendre le monde meilleur ». Comme le relève Olivier Alexandre, lui aussi sociologue, dans une enquête sur les valeurs et les pratiques de la Silicon Valley, publiée sous le titre *La Tech. Quand la Silicon Valley refait le monde : s'il est indubitable que quelque « vingt ans après le boum des valeurs internet, le monde s'avère plus rapide, connecté et informé », il faut pourtant reconnaître également, au versant négatif du bilan, que*

[...] les entreprises de la Tech ont intensifié et précarisé le travail, joué de l'optimisation fiscale, fait commerce des informations personnelles, encouragé le traitement polarisé de l'information, entretenu des filières d'exploitation post-coloniales, accentué la crise écologique et la surexploitation des terres rares. [Leur] crise morale prend ainsi racine tout à la fois dans le domaine environnemental, social et économique. (Alexandre, 2023, p. 461)

En complément à ce bilan plutôt sombre et à propos des « filières d'exploitation post-coloniales », mentionnons ici les analyses d'un troisième sociologue du numérique, qui signe *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*. Antonio A. Casilli y propose un regard très éclairant sur la réalité du *digital labor*, la fabrique de l'intelligence artificielle. Il invite en particulier à résister à la « rhétorique de l'automation » (Casilli, 2019, p. 12), son aura dans la culture. Non, l'intelligence artificielle n'est pas seulement l'œuvre de chercheurs en laboratoire. Elle requiert aussi des masses de « travailleurs du clic », partout actifs dans les coulisses de l'automation :

Aux antipodes des fantasmes robotiques, écrit-il [...], des myriades de tâcherons du clic non spécialisés exécutent un travail nécessaire pour sélectionner, améliorer, rendre les données interprétables. [...] Le *digital labor* des tâcherons du clic s'avère essentiel pour produire ce qui n'est que de l'intelligence artificielle largement « faite à la main ». (*ibid.*, pp. 12-17)

Or, cette mise en doute à la fois des méthodes et des visées de l'industrie des *big data* vient plus radicalement bousculer, voire renverser, l'une des croyances dont s'accompagne le développement technologique en général, et plus fortement encore celui des technologies du numérique : son caractère prétendu d'inévitabilité scientifique. Il n'y aurait pas à critiquer ce développement, car le faire ce serait prétendre aller contre la science et entraver son processus, en refusant les bienfaits qu'elle pourrait procurer à travers ses applications technologiques. Ainsi, selon les mots de Mark Zuckerberg : « [...] si vous êtes contre l'intelligence artificielle, c'est que vous êtes contre le fait d'avoir des voitures plus sûres qui n'auront pas d'accident, ou le fait d'établir de meilleurs diagnostics médicaux. » (David et Sauviat, 2019, p. 142). Non, l'économie du numérique n'est pas qu'une affaire de science et d'ingénierie ; elle s'oriente selon des choix politiques, qui ont parfois tout intérêt à s'avancer masqués. Et pour quelle(s) finalité(s) au plan collectif ? Une véritable « gouvernance par les nombres », comme le démontre le professeur Alain Supiot dans ses travaux au croisement du droit, de l'anthropologie et de la philosophie (2015) ? Quelle meilleure couverture alors, que de se parer de l'autorité de la science ? Le point est bien mis en évidence par Shoshana Zuboff dans son étude :

que le capitalisme de surveillance soit une logique en action et non pas une technologie est un point crucial, car les capitalistes de surveillance veulent nous faire croire que leurs pratiques sont l'expression inévitable des technologies dont ils se servent [...]. [Nous sommes] [...] la proie de l'illusion technologique [...] en oubliant que la technologie est l'expression d'autres intérêts (36). (Zuboff, 2020 [2019], pp. 34-36)

Mais dans le contexte médiatique où circulent les idéaux techno-enthousiastes de la Tech, il existe aussi une autre stratégie, qui vient indirectement alimenter la croyance en l'inévitabilité scientifique du processus technologique. Elle consiste à mettre en garde l'opinion publique sur les risques d'une progressivité catastrophique de l'intelligence artificielle, lorsque celle-ci atteignant le seuil critique de « la singularité » en viendrait, dit-on, à s'autonomiser de ses concepteurs humains et à mettre en péril le fonctionnement et la survie des sociétés. Selon le philosophe Olivier Rey, cette technoprophétie annonçant ladite « singularité », thème central du transhumanisme, agirait comme un leurre, visant à détourner l'attention des véritables dangers inhérents aux pratiques actuelles des entrepreneurs de la Tech : « En poussant à l'extrême la mainmise de la technologie sur l'humain, les perspectives transhumanistes nous font oublier ce qu'il y a déjà de démesuré dans la domination technologique et ses progrès » (Rey, 2020, p. 38). Ainsi, pour mentionner l'une de ces inversions dystopiques de l'utopie transhumaniste – mais de l'utopie à la dystopie l'idée d'une toute-puissance de la technique reste la même – citons Elon Musk, le plus médiatisé aujourd'hui des entrepreneurs de la Tech. Prenant la parole début novembre 2023 au *Sommet international pour un développement « sûr » de l'intelligence artificielle* à Bletchley (Royaume-Uni), celui-ci a pu déclarer :

Je pense que l'intelligence artificielle est l'une des plus grandes menaces. Pour la première fois, nous nous trouvons dans la situation où quelque chose sera bien plus intelligent que l'humain le plus intelligent. [...] c'est l'un des risques existentiels auxquels nous sommes confrontés et c'est potentiellement le plus urgent².

Le caractère étonnant de ce type d'annonce est son pouvoir de séduction et de conviction sur des esprits supposés rationnels. Une machine pourrait donc s'éveiller à la vie de la conscience, où s'origine l'intelligence et ses pouvoirs, et en venir à dominer son concepteur ? Que la singularité soit un mythe selon le titre du philosophe et informaticien Jean-Gabriel Ganascia (2017), *Le mythe de la Singularité. Faut-il craindre l'intelligence artificielle ?*, ne prêterait pas trop à conséquence, si sacrifier à cette croyance ne venait pas divertir l'attention des véritables enjeux de société, liés au développement de l'intelligence artificielle. Du point de vue de ces enjeux et à propos de la singularité réelle, celle qui relève de l'humain selon le pluriel des cultures et des vies singulières, la philosophe Anne Alombert (2023) fait valoir que les processus statistiques mis en œuvre par les procédés de traitement massif des données personnelles tendent à uniformiser les comportements en favorisant ce qui est le plus fréquent, et à effacer ainsi les singularités des comportements plus rares, originaux, atypiques, créatifs.

Pas de données sans l'humain

Déconstruire les idéaux de conversion de l'homme et de la machine inhérents au transhumanisme et à l'idée d'intelligence artificielle (IA), idée plus philosophique que simplement technique, a la vertu de remettre en scène l'humain, en résistance à sa mise en péril et à son exclusion symbolique par l'univers des *data*. Le sous-titre de l'enquête de Shoshana Zuboff identifiant les ressorts cachés du capitalisme de surveillance projette ainsi un programme d'action pour replacer l'humain au centre de la réflexion sur ce nouvel ordre économique forgé par l'entrepreneuriat des technologies numériques. Il s'annonce comme « Le combat pour un avenir humain face aux nouvelles frontières du pouvoir » (Zuboff, 2020 [2019]). Les articles qui composent le présent dossier sur l'humain et la donnée peuvent justement s'inscrire dans ce programme, et apporter leurs contributions respectives à cet humanisme des *data*.

Le philosophe des sciences Dominique Lambert nous propose ainsi de « Retrouver l'humain au cœur de l'intelligence artificielle et de la robotique, et lui redonner toute sa place ». Il relève en particulier le pouvoir d'occultation des mots, qui tendent à dissimuler le caractère simulatoire des facultés humaines par l'IA. Or simuler ou imiter l'intelligence en ses résultats, ce n'est pas la

² AFP. 2023. *États-Unis, Chine et UE signent une première déclaration mondiale sur les risques de l'IA*. 1^{er} novembre. URL : <https://www.lexpress.fr/informations/etats-unis-chine-et-ue-signent-une-premiere-declaration-mondiale-sur-les-risques-de-lia-RTMQGKN6KBAO3K2HX5WMLPRDYI/>

reproduire en son processus humain, sensé, sensible et toujours ouvert à l'événement d'une créativité. La promotion des systèmes d'apprentissage profond en capacité de produire du texte ou des images a pu s'accompagner cependant de l'idée que ces systèmes étaient en capacité de rivaliser avec l'humain, et même de le surpasser sur le terrain de la créativité. Or, parler en ce contexte de créativité est un abus de langage, soutient Dominique Lambert. D'une part, les applications d'intelligence artificielle opèrent à partir de banques de données, fruits de l'humaine créativité, et selon des processus balisés par l'expertise de nombreux informaticiens. Et si ces logiciels peuvent réaliser ce qui n'a jamais été vu ou jamais entendu, pour autant, comme ils fonctionnent selon des règles et processus prédéfinis, ils ne peuvent par principe rien produire de réellement neuf. Créer réellement, humainement, ce n'est pas générer du possible, mais c'est faire l'impossible en rupture avec ce qui était possible. Raison pour laquelle l'art nouveau choque souvent le goût ambiant à la culture. Et si un créateur de contenus travaille au moyen d'une IA, sa créativité s'exprimera à travers l'originalité et l'agilité des instructions qu'il donne à l'application. De plus, la créativité s'accomplit toujours au présent, alors que l'IA ne peut composer qu'à partir de ces entités du passé que sont les « données », du nom d'un participe passé devenu substantif. L'écart qui sépare l'humain créatif et la machine numérique tient ainsi au plus irréductible de la réalité : cette différence du passé et du présent qu'est le temps. Analyser la réalité des procédés d'IA, comme le fait Dominique Lambert, nous ramène toujours à l'évidence, certes de bon sens, mais qui n'est plus dans l'idée de tous : les IA ne subsistent que dans le substrat de la pensée humaine.

Mais posons ici une question en marge du propos de Dominique Lambert : si par principe ontologique une application d'IA ne peut pas être réellement créative, d'où vient alors le fait que des pans importants de la culture tendent à soutenir que c'est là au contraire chose possible ? Pour la philosophie implicite à l'idéal de l'intelligence artificielle, avatar numérique du matérialisme ou naturalisme ambiant à la culture sous dominante technologique, il sera dit qu'une application d'IA est créative si elle peut donner l'impression qu'elle l'est. Cette substitution du semblant à la réalité est quelque chose qui appartient à l'ADN de l'IA en tant que philosophie, depuis ce qu'Alan Turing a thématiqué en 1950 sous le mode d'un test. Selon le mathématicien et cybernéticien anglais, si dans une interaction avec une machine, les réponses de cette dernière sont indiscernables de celles qui viendraient d'une personne, alors le test est réussi. Et si la machine nous semble alors comme dotée de la pensée, qui pourrait dire qu'elle ne l'est pas ? Depuis ce moment-là, l'illusion, le *fake*, s'est installé au cœur de notre relation avec les logiciels d'IA. Selon Olivier Alexandre (2023), cette version technologique de la post-vérité est bien acclimatée dans l'univers de la Tech et le milieu de la Silicon Valley. Et le recours au *fake*, au faire-semblant, à la dissimulation de la simulation, s'y justifie par l'intention de refaire le monde en mieux : « Les entrepreneurs de la Silicon Valley cherchent inlassablement à transformer le monde présent, se fiant au mantra "*Fake it, till you make it*" et au pouvoir de distorsion de la réalité » (*ibid.*, p. 28).

Si la notion de « distorsion » de la réalité, qui connote le *fake*, peut heurter le bon sens et l'éthique, notons toutefois que l'idée d'un pouvoir de configuration de la réalité n'est pas à contester à l'aune de l'histoire des sociétés et de la découverte scientifique. Mais la question qui doit alors être posée devient : qui est le sujet de ce pouvoir ? Est-ce la donnée en elle-même, en tant qu'essence numérique de toute réalité, l'homme n'étant que l'instrument du développement de ses pouvoirs, ou bien est-ce l'humain, producteur des données dans la mise en forme créative d'une substantialité naturelle et selon un certain sens éthique et politique de transformation de son univers de vie ? Retenons de l'ingénieur Olivier Lefebvre, dans sa *Lettre aux ingénieurs qui doutent* (2023), le constat avéré que domine aujourd'hui dans la culture la pensée d'une neutralité de la technique et de l'inévitabilité de son développement. Cette pensée, plus subreptice que toujours explicite, vient alimenter le processus d'une naturalisation des données. Et pourtant, l'attention aux conditions de la collecte et de la présentation des données révèle partout à l'œuvre le geste de l'homme. Ainsi pour déjouer l'entente positiviste et naturalisante de la donnée, Bruno Latour préconisait-il plutôt le terme d'« obtenue » et Geoffrey Bowker soulignait, quant à lui, que les données ne sont jamais *raw* mais toujours *cooked* (Galonnier, 2019, p. 25). Et quant à ce haut lieu de la résistance au positivisme qu'est la phénoménologie, matrice d'une épistémologie rigoureuse (Husserl, 1955

[1910]), rappelons combien Edmund Husserl a su mettre en évidence qu'« il n'y a pas de donné³ indépendamment de façons d'être donné, de "modes de donnée" » (Benoist, 2010, p. 11).

Toutefois, le naturalisme ne renonce jamais à assurer le fondement en raison matérielle, objective, des données. Il pourra ainsi proposer qu'il n'y a pas, dans une perspective matérialiste, d'obstacle théorique de principe à ce que les données puissent être obtenues ou préparées au moyen de purs processus calculatoires, opérés par les ordinateurs eux-mêmes, hors toute action de l'homme. L'objection peut toutefois être encore renversée par la réponse du philosophe Ludwig Wittgenstein à la position d'Alan Turing dans sa recherche des équivalences entre l'esprit humain et un cerveau-machine. Turing tenait ainsi qu'un homme qui calcule est semblable à une machine qui calcule. Or Wittgenstein va répondre, à bon droit, que lorsque les machines calculent, ce sont en réalité des hommes qui calculent (Casilli, 2019, p. 31). Il est en effet peu contestable que les ordinateurs automatisent et réifient des processus calculatoires de l'esprit humain, lequel esprit les a conçus et fabriqués. Dans le dossier, sous le titre « La donnée informatique, produit de l'atomisation des sciences naturelles par leur propre méthode », Arnaud Billion apporte un élément de réflexion original à ce débat. Le juriste et philosophe de l'informatique y montre comment l'option méthodologique moderne de l'intégrale calculabilité de tout ce qui existe, a engagé la science et la société dans la voie d'une transformation, non seulement de la connaissance, mais aussi des structures sociales dans le sens de l'informatisation, et au prix d'un appauvrissement de l'expérience et de ses enseignements. Ainsi, les données informatiques sont-elles dépourvues de toute signification, ce qui a pour effet de les couper du sens commun. Ce n'est donc pas l'informatique qui a produit la donnée numérique, mais c'est la méthode des sciences de la matière qui trouve son accomplissement et se révèle dans la donnée informatique.

Or si, à la question précédemment posée portant sur l'origine soit subjective soit matérielle d'un pouvoir de transformation de la réalité, nous optons ici pour le sujet humain, cela implique de reconnaître que n'étant pas purement naturel, ce pouvoir demande à être orienté et régulé par la politique et le droit. Et si cette régulation est complexe, son principe est simple : au sein d'une civilisation, toute configuration du monde ne sera légitime qu'à éviter l'auto-contradiction de se porter contre l'humain, pour reprendre le titre bien trouvé du philosophe Gabriel Marcel : *Les hommes contre l'humain* (1991 [1951]). Certes, l'homme n'est pas une machine, mais il n'est pas à l'abri d'être machinisé du fait des pressions et injonctions qui s'exercent sur lui. Et si l'humain n'est pas réductible par essence aux données informatiques, son identification sans reste à une pure quantité nombrable, numérisable, monétisable est pourtant chose possible. Du constat de l'état de réification qui en résulterait alors, il serait pour autant erroné d'en conclure à la réalité d'un homme-machine, entièrement convertible en un système de données. Nous reconnaissons ici la logique assurément perverse d'un processus d'aliénation, se renforçant d'une pseudo-légitimation théorique. L'informatisation de la société produira peut-être une humanité informatisée. Mais cela ne prouvera pourtant rien quant à l'essence humaine. Diagnostiquant une « crise des sciences comme expression de la crise radicale de la vie dans l'humanité européenne », Edmund Husserl avait écrit dans le même sens : « De simples sciences de fait forment une simple humanité de fait » (Husserl, 1976 [1935], p. 10). La science et la technologie des données informatiques pourraient donc en venir à informatiser l'humain. Et le processus n'est pas seulement hypothétique : il est en cours de réalisation.

Dans cette situation de prise de contrôle de l'humain par le pouvoir des données, de « mise en données ou "dataification" progressive de nos vies » (Benabou, 2017, p. 4) si ce n'est du monde (Atif, Burgess et Ryl, 2022), que peut alors le droit, selon le juriste ? Sans doute pas nous préserver de ce danger fondamental d'aliénation de la vie qualitative par le règne du quantitatif, car pour Arnaud Billion les sciences juridiques ont été prises elles-aussi, tout comme les sciences naturelles, dans le processus historique qui a conduit à l'ère actuelle du traitement numérique de la vie. Toutefois, s'il ne veut, ni ne peut, réformer la civilisation où les données informatiques jouent leur rôle dans la vie des sociétés, lui-même partie prenante de ce processus, le droit peut veiller à

³ Le donné qui consiste en données.

maintenir ouvert l'espace vital de l'humain et de circonscrire, comme l'exprime Yves Poulet (2020), le risque pour chacun de nous d'être épié, manipulé et réduit à nos données.

Le droit et les données

Deux contributions du dossier examinent à partir du droit la question de l'exploitation numérique des données personnelles. La notion de donnée personnelle nous situe à la conjonction de l'humain en tant que « personne » (Muka Tshibende, 2014) et de la donnée (Bourgeois, 2017, p. 6) entendue comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable »⁴. Et pour ne pas manquer ce que la donnée personnelle a de spécifique, c'est-à-dire la dimension de la personne, il s'agit alors de regarder les données à partir de l'humain et non l'humain à partir des données. Que requiert donc l'humain pour être considéré comme tel ? D'un point de vue juridique, il demande à être reconnu dans la singularité de sa situation de vie, à être respecté aussi dans sa capacité à poser des choix qui lui conviennent, à être préservé enfin, dans sa vie personnelle, des agissements d'intérêts extérieurs, privés ou étatiques. Ces trois visées traversent et travaillent diversement dans le dossier l'article de Manon Viglino, puis celui de Sylvain Auclair.

Sous le titre « L'intelligence artificielle et l'évaluation des atteintes à l'être humain entre outils d'aide à la décision et risque de barémisation », Manon Viglino, chercheuse en droit privé, a étudié l'usage des outils d'intelligence artificielle comme aide à la décision dans le champ de l'évaluation des préjudices en matière de dommage corporel. Il est clair que l'actualisation des pratiques va dans le sens d'un usage croissant de ces outils, d'où la vigilance critique à exercer pour que l'humain ne soit pas perdu de vue dans cette évolution. Quant aux points d'attention identifiés dans l'article, il est à craindre – est-ce par commodité d'une décision facilitée et plus rapide ou par fascination devant l'objectivité supposée d'un résultat informatique ? – que les juges n'aillent suivre simplement les préconisations des algorithmes en allouant des sommes forfaitaires. La prise en compte de la singularité des situations, en particulier celles qui sont rares, voire inédites, auraient à en pâtir. La définition de nouvelles classes de préjudices, ainsi que la revalorisation des dédommagements selon les contextes, en seraient alors empêchées. Cette évolution pose particulièrement problème dans un domaine juridique, où la personnalisation des indemnités est essentielle à la bonne application du droit. De plus, le doute est légitime devant l'opacité des algorithmes avec les biais qu'ils peuvent induire, d'autant plus que leur développement est remis le plus souvent à des acteurs privés. Ajoutons que s'ils se confient trop aveuglément à la préconisation des algorithmes, il y a aussi le risque pour les juges d'une perte en expertise, par défaut d'exercice de leurs capacités d'analyse des situations. Marie David et Cédric Sauviat émettent à ce sujet un avis plus général qui s'applique bien au contexte des *legaltechs* évoqué par Manon Viglino. Dans l'usage des outils d'aide à la décision et de tous les procédés d'intelligence artificielle qui tendent à automatiser les procédures, le risque est de laisser se perdre la capacité « à analyser une situation et à y répondre et [de se reposer] de plus en plus sur la machine » (David et Sauviat, 2019, p. 227). Ainsi, pour contester la préconisation d'un algorithme, le juge doit-il être en pleine possession de son propre jugement expert.

Chercheur en philosophie du droit, sous le titre « Protection des données à l'ère de l'analyse prédictive : pallier les limites de l'autodétermination informationnelle », Sylvain Auclair soutient que la montée en puissance des méthodes numériques d'analyse des données demande un changement de paradigme dans la protection des personnes. Conjuguant les données déclarées et les traces de comportements numériques, l'analyse prédictive a désormais la capacité de reconstituer le profil d'une personne avec une précision suffisante pour parvenir à envisager ses états de conscience et donc anticiper, voire influencer ses choix. Elle peut aussi identifier ses vulnérabilités au profit de certains acteurs, soulevant des questions tant éthiques que juridiques (Piatti et Guillermin, 2020). Ainsi, l'intelligence artificielle parvient-elle à mobiliser à présent un savoir plus qu'humain et donc inhumain, si puissant qu'une personne seule ne peut plus en affronter les effets. Dans ce nouveau contexte, fonder le respect de la vie personnelle sur le consentement à l'utilisation

⁴ Voir l'article 4 du Règlement général sur la protection des données (dit RGPD), n° 2016/679, du 27 avril 2016.

de ses propres données ne suffit plus, puisque les données prédictives se constituent justement à l'insu de la personne. Il y a donc lieu désormais de protéger la vie privée en régulant collectivement le traitement des données, quoiqu'il en soit du consentement ou non de la personne. Toute application d'intelligence artificielle ne respectant pas les droits fondamentaux des personnes au respect de la vie privée, à des attentes humainement légitimes et à la sécurité, serait alors considérée comme abusive et tomberait sous le coup de la loi. Dans cette démarche, en quête de ce qui est socialement bénéfique et cherchant à éviter au contraire ce qui est néfaste, la mise en valeur des données personnelles pourrait être concertée en commun, d'une manière adaptée aux situations et évolutive dans le temps.

Un troisième article complète le volet juridique de ce dossier. Sous le titre « La construction juridique d'un marché européen des données », Louis Fériel, chercheur en droit privé, relève le contexte favorable créé par l'Europe pour l'émergence de communs des données, ce qui ne semble pas être le cas aux États-Unis et en Chine. Il s'agit toutefois ici principalement des données non-personnelles, utilisées à des fins scientifiques. Si aux États-Unis, l'espace des données est surtout occupé par quelques grandes entreprises privées, qui tendent à monopoliser le pouvoir des données, en Chine, l'État contrôle ce marché avec un objectif de surveillance sociale. L'Europe, par ses législations et règlements, explore une autre voie en cherchant à promouvoir un partage des données dans un but altruiste, non mercantile... *a priori* à tout le moins. En effet, du RGPD en vigueur depuis le 25 mai 2018 à l'*Intelligence Artificial Act* récemment adopté, le droit, davantage en Europe qu'ailleurs, sans être indifférent à l'idée de marché – puisqu'il organise notamment des obligations à observer en cas d'acte de cession d'entreprise⁵ –, est traversé par une commune et permanente préoccupation tenant aux risques d'atteinte à l'humain par le maniement de la donnée (Cannataci, Falce et Pollicino, 2020). Ce faisant, le droit pourrait apporter une contribution notable à l'entreprise, consistant à (re)donner à l'humain « les moyens de reprendre du pouvoir dans la société des calculs » (Cardon, 2015).

La vérité et les *data*

Le dossier s'achève par l'allocution en anglais prononcée à Rome par le chercheur en philosophie des sciences et des techniques Mathieu Guillermin, en réponse au message du pape François pour la Journée mondiale de la Paix (2024) sur le thème « Intelligence artificielle et Paix ». Le philosophe relève dans les propos du pape ce qui consonne avec sa propre recherche en éthique du numérique, et en particulier cette ferme affirmation, qu'il reprend à son compte : « Le respect fondamental de la dignité humaine suppose de refuser que l'unicité de la personne soit identifiée par un ensemble de données »⁶. Les articles de ce dossier peuvent contribuer à fonder diversement cette position. Ils sont tout particulièrement en capacité de résister à une version matérialiste de l'éthique, très présente aujourd'hui dans la culture et que le philosophe Raphaël Liogier définissait ainsi : « Ce que l'on appelle aujourd'hui l'éthique vise à soigner [les] blessures narcissiques, à lutter contre la réduction de l'homme au vulgaire objet qu'il est devenu à ses propres yeux » (2010, p. 22). Mais une éthique autre, non matérialiste, invite à se déprendre de la fascination par les succès de la technique et à opter, comme le relève Mathieu Guillermin, pour une science en quête de compréhension au lieu de cette nouvelle science des *data* cherchant seulement le pouvoir sur la nature et sur les personnes. Le philosophe Günther Anders déplorait ainsi que « la tâche de la science actuelle ne consiste plus à découvrir l'essence secrète du monde ou des choses, ou encore des *lois* cachées auxquelles ils obéissent, mais à *découvrir le possible usage qu'ils dissimulent*. L'hypothèse métaphysique [...] des recherches actuelles est donc qu'il n'y a rien qui ne soit *exploitable* » (2011 [1980], p. 33). On pourrait penser que le jugement d'Anders est exagéré. Mais il était peut-être seulement prémonitoire. Dans son enquête au pays de l'intelligence artificielle, le

⁵ CHARRUYER, France, FAVIER, Sylvain et CULLEN, Nicholas. 2017. Comment céder mon entreprise en respectant le RGPD ? URL : <https://www.maddyness.com/2017/12/19/juridique-comment-ceder-entreprise-en-respectant-rgpd/>

⁶ URL : <https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/peace/documents/20231208-messaggio-57giornatamondiale-pace2024.html>

philosophe et essayiste Gaspard Kœnig a recueilli ainsi la vision d'un physicien, dans l'un de ces sanctuaires de la science à venir qu'est le *Massachusetts Institute of Technology*, et voilà ce qu'il y a entendu :

La vision [...] est claire : l'IA permettra de se passer de lois, physiques comme mathématiques. Pourvu qu'elle soit nourrie de suffisamment de données et dotée d'une puissance de calcul adéquate, la machine produira des résultats exacts et des prédictions précises sur la simple base des corrélations et des modèles qu'elle aura dégagés. Versez des *data* et laissez faire l'algorithme auto-apprenant, il en sortira la vérité. (Kœnig, 2019, p. 197)

Cette finale relève ici d'une démonstration par l'absurde. Que sera cette vérité-solution des *data* hors théorie, hors vision, hors passion ? Pour le moins, rien de cette lumière du sens, qui donne vie à l'humain.

Bibliographie

ALEXANDRE, Olivier. 2023. *La Tech. Quand la Silicon Valley refait le monde*. Paris : Seuil.

ALOMBERT, Anne. 2023. *Schizophrénie numérique*. Paris : Éditions Allia.

ANDERS, Günther. 2011 [1980]. *L'obsolescence de l'homme. Tome II. Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*. Trad. de DAVID, Christophe. Paris : Éditions Fario.

ATIF, Jamal, BURGESS James Peter et RYL, Isabelle. 2022. *Géopolitique de l'IA : les relations internationales à l'ère de la mise en données du monde*. Paris : Le Cavalier Bleu éditions.

BENABOU, Valérie Laure. 2017. L'extension du domaine de la donnée. *Legicom* [En ligne], n° 59, pp. 3-17. DOI : 10.3917/legi.059.0003

BENOIST, Jocelyn. 2010. Avant-propos. In : BENOIST, Jocelyn et GÉRARD, Vincent. *Lectures de Husserl*. Paris : Ellipses, pp. 7-12.

BOURGEOIS, Matthieu *et al.* 2017. *Droit de la donnée. Principes théoriques et approche pratique*. Paris : LexisNexis.

CANNATACI, Joe, FALCE, Valeria et POLLICINO, Oreste (dir.). 2020. *Legal challenges of big data*. Cheltenham/Northampton: Edward Elgar.

CARDON, Dominique. 2015. *À quoi rêvent les algorithmes : nos vies à l'heure des big data*. Paris : Seuil.

CASILLI, Antonio A. 2019. *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*. Paris : Seuil.

DAVID, Marie et SAUVIAT, Cédric. 2019. *Intelligence artificielle. La nouvelle barbarie*. Monaco : Éditions du Rocher.

DESCARTES, René. 1953 [1637]. *Le discours de la méthode*. In : *Œuvres et lettres*. Paris : Gallimard/Pléiade.

DESCARTES, René. 1945 [1641]. *Méditations métaphysiques*. Paris : Vrin.

GALILÉE [GALILEI, Galileo]. 1929. *Le Opere*. Florence : Éd. Nazionale.

GALONNIER, Juliette *et al.* 2019. Ouvrir les données de la recherche ? *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], n° 19, pp. 17-33. DOI : 10.4000/traces.10588

GANASCIA, Jean-Gabriel. 2017. *Le mythe de la Singularité. Faut-il craindre l'intelligence artificielle ?* Paris : Seuil.

- HEIDEGGER, Martin. 1962 [1949]. *Chemins qui ne mènent nulle part* [Holzwege]. Trad. de BROKMEIER, Wolfgang. Paris : Gallimard.
- HEIDEGGER, Martin. 2019 [1935-1955]. *Pensées directrices. Sur la genèse de la métaphysique, de la science et de la technique modernes*. Trad. de COURTINE, Jean-François, DASTUR, Françoise, BUHOT DE LAUNAY, Marc et PRADELLE, Dominique. Paris : Seuil.
- HUSSERL, Edmund. 1976 [1935]. *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale* [Die Krisis der europäischen Wissenschaften und die transzendente Phänomenologie]. Trad. de GRANEL, Gérard. Paris : Gallimard.
- HUSSERL, Edmund. 1955 [1910]. *La philosophie comme science rigoureuse* [Philosophie als strenge Wissenschaft]. Trad. de LAUER, Quentin. Paris : PUF.
- JONAS, Hans. 2013 [1974]. L'impact du XVII^e siècle. La signification de la révolution scientifique et technologique. In : *Essais philosophiques : du credo ancien à l'homme technologique* [Philosophical essays: from ancient creed to technological man]. Trad. de BAZIN, Damien, BERGÈS, Sandrine et al. Paris : Vrin, pp. 75-118.
- KËNIG, Gaspard. 2019. *La fin de l'individu. Voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle*. Paris : Éditions de l'Observatoire.
- LAMBERT, Dominique. 2019. *La robotique et l'intelligence artificielle*. Namur/Paris : Fidélité/Éditions Jésuites.
- LEFEBVRE, Olivier. 2023. *Lettre aux ingénieurs qui doutent*. Paris : Éditions L'Échappée.
- LIOGIER, Raphaël. 2010. La vie rêvée de l'homme. *La pensée de midi* [En ligne], vol. 30, n° 1, pp. 18-27. DOI : 10.3917/lpm.030.0018
- MARCEL, Gabriel. 1991 [1951]. *Les hommes contre l'humain*. Paris : Éditions Universitaires.
- MARIN, Pascal. 2019. *Le robot et la pensée. Contre-philosophie de l'homme-machine*. Paris : Cerf.
- MUKA TSHIBENDE, Louis-Daniel (dir.). 2014. *Personne et patrimoine en droit. Variations sur une connexion*. Bruxelles : Bruylant.
- PIATTI, Marie-Christine et GUILLERMIN, Matthieu (dir.). 2020. *Intelligence(s) artificielle(s) et Vulnérabilité(s) : kaléidoscope. Les contreforts de l'éthique et du droit*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- POULLET, Yves. 2020. *Le RGDP face aux défis de l'intelligence artificielle*. Bruxelles : Larcier.
- REY, Olivier. 2020. *Leurre et malheur du transhumanisme*. Paris : Desclée de Brouwer.
- SUPIOT, Alain. 2015. *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*. Paris : Fayard.
- ZUBOFF, Shoshana. 2020 [2019]. *L'âge du capitalisme de surveillance. Le combat pour un avenir humain face aux nouvelles frontières du pouvoir* [The age of surveillance capitalism]. Trad. de FORMENTELLI, Bee et HOMASSEL, Anne-Sylvie. Paris : Éditions Zulma.